

Grand-Figeac : Conseil Communautaire du 29 mars 2022

Le 29 mars 2022, 92 élus du Grand-Figeac se sont réunis en séance plénière, à BAGNAC-SUR-CELE, en présentiel.

Après avoir accueilli les étudiants de l'IUT de Figeac engagés dans un Bachelor Universitaire Technologique Carrières Sociales, parcours Education spécialisée et parcours Animation sociale et socioculturelle, le Président a tenu à rendre un hommage aux Maires et Conseillers Communautaires ayant mis fin à leur mandat. Ainsi Messieurs Jacques LUTZ, ancien Maire de CAMBES, et Daniel PAGET, ancien Maire de CAMBURAT, ont été honorés par le Conseil Communautaire.

Budget 2022 : maintenir l'investissement pour préserver l'avenir

Les effets de plusieurs choix gouvernementaux, conjugués à la crise sanitaire et économique qu'elle a provoquée, impactent la construction du budget 2022 et globalement 2022-2026 :

- **la suppression de la taxe d'habitation, qui a généré une économie d'en moyenne 550 €/an pour les ménages du territoire**, et des pertes de dynamique de recettes pour le Grand-Figeac ;
- **les dégrèvements de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et Taxe sur le Foncier Bâti (impôts de production pour les établissements industriels) : qui a généré 3,3M€ d'économie pour les entreprises** (économie de 7M€ au total avec suppression CVAE Région)
- **l'établissement dès la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et son impact sur la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**
- **le transfert par l'Etat, sans moyens financiers, de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI)**

Si les économies générées par la suppression de la taxe d'habitation pour les ménages et les entreprises ont contribué à l'amortissement de la crise, elles impactent directement la préservation de la capacité d'investir du territoire.

Des choix raisonnés et responsables

La croissance de la population du Grand-Figeac fait figure d'exception dans le département du Lot, environ +0.2% par an. Cela est le fruit d'un investissement continu en matière d'équipement et d'attractivité du territoire. Cesser d'investir, c'est renoncer à cette dynamique.

Le plan pluriannuel d'investissements 2020-2026 du Grand-Figeac est donc à la hauteur de cet enjeu, il s'élève à un objectif de 67 millions d'euros, soit un niveau équivalent au mandat 2014-2019.

Afin d'assumer l'ensemble de ses missions, le Grand-Figeac a adopté un budget de 17 793 103 € en investissement (soit 9,8 % d'augmentation) et 38 026 320 € en fonctionnement (soit 4,87% d'augmentation).

Le Grand-Figeac dispose de ratios financiers particulièrement remarquables par rapport aux ECPI de même strate. Ainsi, le ratio mesurant le rapport de la masse salariale par rapport aux investissements témoigne d'une maîtrise extrême des moyens humains

(seulement 28,5% des dépenses de fonctionnement sont consacrés aux dépenses de personnel contre 40,6% en moyenne dans les autres collectivités de même strate). Tout en restant vigilant à la maîtrise de cette masse salariale, **le Grand-Figeac a décidé de créer 3 postes en 2022 :**

- **un poste de technicien voirie pour le secteur Cajarc**
- **un poste de régisseur assistant afin de renforcer l'équipe du spectacle vivant. Le Grand-Figeac assure en effet en régie plus de 70 spectacles et manifestations et 210 prêts de matériel scénique pour les acteurs culturels du territoire par an.**
- **Enfin, un agent instructeur des actes d'urbanisme :** avec une population en augmentation, le nombre d'actes d'urbanisme a augmenté depuis 2021 de +19 % pour les actes d'urbanisme et de 30 % pour les déclarations d'intention d'aliéner.

A cela s'ajouteront 3 postes de médecins et 3 secrétaires médicales.

En conséquence, l'adoption du Budget 2022 s'est accompagnée de l'adoption des nouveaux taux :

- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :** le taux passera de 11,79% à 13,11% en 2022, puis progressivement à 14,5% en 2025
- **Le produit GEMAPI** passera à **550 000 €**
- **Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) :** passage du taux de foncier bâti de 5,07% à 6,30%

Ce qui représente un impact fiscal total estimé en moyenne à 74€ / foyer en 2022 :

- **44 €, à l'horizon 2025, serviront à payer les prestations de collecte** mais surtout de traitement des déchets ménagers par le SYDED dont les coûts augmenteront jusqu'en 2025 compte tenu de la taxe qui s'applique aux activités polluantes. Sans réduction drastique des déchets et augmentation du tri et du compostage, ces coûts poursuivront leur hausse. **En 2022, une augmentation de 22 € sera appliquée, puis environ 8 € par an de plus jusqu'en 2025.**
- **4 € pour assurer les investissements obligatoires de la compétence GEMAPI**
- **19 € pour maintenir la capacité du territoire à se doter d'équipements structurants** (crèches, zones d'activités, équipements sportifs, aménagements publics notamment); **assumer les coûts de fonctionnement** (énergie, assurances) **et les salaires des agents** assurant les services publics communautaires
- **Enfin, 29 € sont le résultat de l'augmentation opérée par l'Etat sur les bases**, c'est-à-dire la valeur locative théorique sur laquelle s'appliquent les taxes foncières (foncier bâti, non bâti, économique) => seuls 6€ en moyenne reviendront à la Communauté de Communes et viendront alimenter en partie seulement la hausse des dépenses énergétiques

Le budget a été adopté par 95 voix pour (pouvoirs compris) , 3 contre et 5 abstentions.

Plan Climat Air Energie Territorial: lancement du Conseil en Energie Partagée et équipement des parkings avec des ombrières photovoltaïques

Engagé dans **son premier Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) depuis décembre 2019 jusqu'à 2025, le Grand-Figeac a pour ambition de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2050.** Les deux axes sont la réduction des consommations d'énergie pour 60% des objectifs, et la production d'énergies renouvelables, pour 40 % des objectifs.

Plusieurs actions ont été engagées, notamment en matière de rénovation des logements avec le programme Habiter mieux ou **l'installation de toitures photovoltaïques** sur les bâtiments communaux et intercommunaux.

Deux actions ont été approuvées lors de ce Conseil Communautaire : **la mise en place d'un Conseil en énergie partagée** à l'attention des Communes afin de faire le bilan de leurs consommations énergétiques et mener ensuite les économies possibles.

Le Grand-Figeac équipera par ailleurs son premier parking en ombrières photovoltaïques, ce qui contribuera à 5% des objectifs de production du PCAET.